

DEPARTEMENT DES YVELINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DES CLAYES-SOUS-BOIS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 24 Septembre 2018

**Nombre de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33**

L'an deux mille dix-huit, le 24 Septembre à 19 h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune des CLAYES-SOUS-BOIS, légalement convoqué, s'est assemblé en séance ordinaire sous la présidence de **Madame COTÉ-MILLARD**.

**Date de la convocation :
17 Septembre 2018**

**Date de l'affichage :
17 Septembre 2018**

**Présents : Madame Véronique COTÉ-MILLARD, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Françoise BEAULIEU, Madame Anne DALAIS, Monsieur Matthieu COLOMBANI, Madame Christiane BONTEMPS, Monsieur Frédéric PELLERIN, Madame Geneviève BOUSSINET, Monsieur Jean-Jacques LE COQ, Monsieur Paul BOURNONVILLE, Monsieur Philippe HURE, Madame Catherine GERONIMI, Madame Nathalie ZEKHNIN, Madame Fabienne VAUGARNY, Madame Tiffany AMBIEHL, Monsieur Aurélien FARNAULT, Monsieur Marc LEROUGE, Monsieur Philippe PALLIN (arrivé à 19h20), Monsieur Gérard LEVY, Monsieur Denis GROJEAN, Madame Marie-Hélène RODRIGUES, Monsieur Nicolas HUE,
formant la majorité absolue des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Madame Anne-Claire FREMONT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques LE COQ,
Monsieur Alain LAVABRE a donné pouvoir à Madame Tiffany AMBIEHL,
Madame Martine PLASSART a donné pouvoir à Madame Françoise BEAULIEU,
Madame Françoise LETIZIA a donné pouvoir à Madame V. COTE-MILLARD,
Madame Nathalie ZEKHNINI a donné pouvoir à Monsieur Marc LEROUGE pendant son absence**

**Madame Marion FANTUZZI a donné pouvoir à Madame Anne DALAIS,
Monsieur Damien RAIMBAULT a donné pouvoir à Monsieur Philippe GUIGUEN,
Monsieur Cyrille LAMIAUX a donné pouvoir à Madame Christiane BONTEMPS,
Monsieur Bilel BSIKRI a donné pouvoir à Madame Geneviève BOUSSINET,
Madame Alexandrine NANCY a donné pouvoir à Madame M-H. RODRIGUES,
Monsieur Antoine AKKAOUI a donné pouvoir à Monsieur Denis GROJEAN.**

Secrétaire de séance : Madame Catherine GERONIMI.

====*==*==*

Le procès-verbal de la séance du 25 juin 2018 a été approuvé à l'unanimité.

====*==*==*

Liste des décisions prises en application des pouvoirs que le Conseil Municipal a délégués à Madame le Maire.

N°18-137 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'ISCG Entreprise de St Germain-en-Laye pour mettre à niveau les connaissances d'agent de service de sécurité Incendie (SSIAP 1) d'un agent communal afin de se conformer à la législation concernant la sécurité des biens et des personnes dans les ERP.

Cette formation se déroulera du 11 au 13 juillet.

Coût : 360,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°18-138 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fourniture et pose d'équipements de cuisine self et laverie à l'Ecole René Coty avec la Société HURON Sas de Villepreux.

Coût : 47 680,40 € HT soit 57 216,48 € TTC (TVA 20 %)

N°18-139 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Travaux de mise aux normes de voiries Phase 2 avec la Société COLAS IDFN de Villepreux.

Les travaux concernent :

l'avenue des Pervenches – mise aux normes de la voirie et des trottoirs

l'avenue des Capucines – mise aux normes de la voirie et des trottoirs

L'avenue des Cols Verts – mise aux normes de la voirie et des trottoirs

L'avenue du Val des Clayes-sous-Bois – mise aux normes de la voirie

La rue des Genêts – mise aux normes de la voirie

L'avenue de la Vallée – mise aux normes de la voirie et des trottoirs

Le Cimetière Bretechelle – réfection d'allées et de 3 allées gravillonnées en enrobés

L'Allée du Hameau de la Prairie – réfection ponctuelle de chaussée

La rue Henri Duannt – réfection ponctuelle de chaussée

Le rond-point des Oeillets – réfection de la voirie et des trottoirs

La rue Jean Falconnier – réfection de l'allée permettant l'accès aux résidences

L'école René Coty – mise aux normes PMR

Coût : 796 996,94 € HT soit 956 396,33 € TTC (TVA 20 %)

N°18-140 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Fixation des tarifs des séjours jeunesse été 2018

Recettes :

- **Séjour 'Chemin vers la paix' Franco-Allemand** dans le cadre du Jumelage avec la ville de Röthenbach du 31 juillet au 5 août 2018 conformément au tableau ci-dessous :

Quotient Familial	Participation	Prix Famille
A : inférieur à 319,69	15,00%	50,85 €
B : 319,70 à 379,64	20,00%	67,80 €
C: 379,65 à 459,57	24,00%	81,35 €
D : 459,58 à 580,42	29,00%	98,30 €
E : 580,43 à 679,35	35,00%	118,64 €
F : 679,36 à 799,24	42,00%	142,37 €
G : 799,25 à 939,11	49,00%	166,10 €
H : 939,12 à 1078,98	57,00%	193,22 €
I : 1078,99 à 1230,71	65,00%	220,34 €
J : 1230,72 à 1398,68	73,00%	247,45 €
K : 1398,69 à 1598,49	79,00%	267,79 €
L : 1598,50 à 2043,29	85,00%	288,13 €
M : supérieur ou égal à 2043,30	90,00%	305,08 €
Hors commune	100,00%	338,85 €

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille :

1er enfant : plein tarif 2ème enfant : moins 5 % A partir du 3ème enfant : moins 10 %

- **Séjour 'initiation au Buscraft'** du 6 au 12 août 2018 pour 16 jeunes adhérents au service Jeunesse : tarif unique de 71,49 €

Tarifs dégressifs pour les enfants d'une même famille :

1er enfant : plein tarif 2ème enfant : moins 5 % A partir du 3ème enfant : moins 10 %

N°18-141 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'ACMO Parc de Clamart (92) pour former des agents communaux au maniement des extincteurs (formation équipier de 1ère intervention).

Cette formation se déroulera le 3 juillet 2018 sur le parking de l'Espace Sportif T. Gilardi

Coût : 1 500,00 € HT soit **1 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-142 : DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIERES

Objet : Tarifs des services publics locaux applicables à compter du 3 septembre 2018.

Recettes : voir tableaux

N°18-143 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Maintenance et entretien des centrales intrusions avec la Sarl AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

La prestation comprend :

- les prestations de maintenance préventive qui consiste, après vérification approfondies, à procéder à des tests de fonctionnement des systèmes et installations.
- Les prestations de maintenance curative effectuées à la demande expresse de la Direction des Services Techniques ou sur proposition du titulaire du marché après constatation d'un dysfonctionnement, d'une détérioration d'un équipement et uniquement après validation d'un devis.

Coût :

Le montant forfaitaire annuel de la maintenance préventive s'élève à 3 194,88 € HT soit **3 833,86 € TTC** (TVA 20 %). Les prestations liées à la maintenance curative seront quant à elles rémunérées par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires ou dans le catalogue du fournisseur, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

N°18-144 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux pour la fourniture et la pose d'un plafond tendu y compris profilés et dépose d'un plafond tendu existant avec la Société ISOPHON sarl de Fontenay-sous-Bois (94)

Cet avenant est pris en raison d'une erreur matérielle constituée à l'article 2 de l'acte d'engagement ou est indiqué qu'un cahier des charges a été établi alors même qu'il ne s'agit pas d'un document constitutif du marché.

Il y a lieu de rectifier cette erreur matérielle en précisant que ce marché doit se référer uniquement au Cahier des Clauses Administratives Générales Travaux.

Ainsi, l'article 2 de l'acte d'engagement est modifié comme suit : la phrase « *Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la consultation et notamment du cahier des charges*

qui fait référence au CCAG- Fournitures Courantes et services et conformément à leurs clauses et stipulations » est remplacé par « Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de la consultation et notamment le présent Acte d'Engagement et le CCAG travaux et conformément à leurs clauses et stipulations ».

Les autres dispositions des différentes pièces du marché demeurent inchangées en ce qui ne serait pas contraire aux présentes modifications.

N°18-145 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat de maîtrise d'oeuvre pour le réaménagement de la petite salle de l'Espace Philippe Noiret avec la Société GRIMA LOUSSOUARN de St Ouen (93).

Coût :

- tranche ferme (Phase d'études AVP/PRO/DCE et ACT) : 12 450,00 € HT soit 14 940,00 € TTC (TVA 20 %)
- tranche optionnelle(phases chantier OPC et réception) : 12 450,00 € HT soit 14 940,00 € TTC (TVA 20 %).

Le montant forfaitaire total de la prestation est donc de **29 880,00 € TTC**.

N°18-146 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret

Objet : Convention avec TERRE DES MONDES de St-Ouen (93) pour la présentation de 7 conférences avec projection les 7 octobre, 16 novembre, 9 décembre 2018, 11 janvier 2019, 15 février, 15 mars et 19 avril 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : Forfait : 739,86 € /séance

N°18-147 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines de Trappes pour la mise à jour des connaissances des agents qui ont un titre de Sauveteur Secouriste au Travail (SST) afin de se conformer à la législation concernant la sécurité des biens et des personnes.

Cette formation se déroule le 12 juin en mairie et concerne 10 personnes maximum.

Coût : 500,00 € net

N°18-148 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Yvelines de Trappes pour former des agents de différents services aux gestes de Premiers Secours (PSC1 : prévention et secours civiques de niveau 1) afin de se conformer à la législation concernant la sécurité des biens et des personnes.

Cette formation se déroule le 29 mai en mairie et concerne 10 personnes maximum.

Coût : 600,00 € net

**N°18-149 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation
– Commande Publique**

Objet : Travaux de peinture et de revêtements de sol avec la Société DANIEL NEE FACADE SAS (DNF) de Chatou (78).

Les travaux concernent la réfection de salles de classes, des bureaux, des couloirs situés dans les bâtiments suivants :

- Hôtel de Ville
- Ecole élémentaire Jean Jaurès
- Ecole élémentaire Pagnol
- Centre de la Petite Enfance Winnicott
- Centre de Loisirs Chêne Sorcier

Coût : 89 000,00 € HT soit **106 800,00 € TTC** (TVA 20 %)

**N°18-150 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation
– Commande Publique**

Objet : Maintenance et entretien des visiophones avec la Société SARL AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

Il s'agit de la maintenance et l'entretien de portiers vidéo avec plaque de rue et boucle magnétique des bâtiments communaux.

La maintenance conçoit l'ensemble des mesures destinées à préserver l'état de référence des installations des visiophones.

Elle comprend les inspections techniques et les opérations d'entretien (maintenance préventive) et de réparations (maintenance corrective) dont le but est de protéger l'installation contre les dégradations dues à l'usage et à l'action du temps et de réparer les dégradations qui surviennent.

Coût : forfait annuel : 1 350,00 € HT soit **1 620,00 € TTC** (TVA 20 %)

Les prestations liées à la maintenance curative seront quant à elles rémunérées par application des prix figurant au bordereau des prix unitaires ou dans le catalogue du fournisseur, sans montant minimum annuel mais avec un montant maximum annuel de 30 000,00 € HT.

N°18-151 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'Association CEMEA de Nantes (44) pour former un agent communal au BAFP Perfectionnement afin de respecter la réglementation sur la direction et l'encadrement de séjours de jeunes.

Cette formation se déroulera du 11 au 16 juin à St Nazaire (44).

Coût : **465,00 € net**

N°18-152 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Vérification périodiques des installations et équipements techniques des bâtiments communaux avec la Société QUALICONSULT EXPLOITATION de Paris.

Coût : 8 075,00 € HT soit **9 690,00 € TTC** (TVA 20%)

N°18-153 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat de nettoyage, dégraissage des systèmes de ventilation et d'extraction des fourneaux de la cuisine centrale avec la Société EURONET des Clayes-sous-Bois.

Le contrat prend effet à compter de la date de signature et s'achèvera au 31 décembre de l'année en cours. Il sera renouvelé par tacite reconduction à partir du 1er janvier pour une durée de 12 mois consécutifs pour une durée maximale de 3 ans.

Deux interventions par an.

Coût : 7 210,00 € HT soit **8 652,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-154 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Bail d'entretien de bâtiments communaux. Lot 5 : Electricité avec la Société OUEST ELECTRICITE de St Germain-en-Laye.

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le(s) catalogue(s) du fournisseur. Le montant total des prestations pour la durée de l'accord-cadre est défini pour la 1^{ère} période avec un montant minimum de 10 000,00 € HT (TVA 20 %) et un montant maximum de 200 000,00 € HT et pour la 2^{ème} période avec un montant minimum de 10 000,00 € HT et un montant maximum de 150 000,00 € HT

N°18-155 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Contrat de cession de droit ponctuel avec la Société COLLECTIVISION de Montpellier (34) pour la mise à disposition de 2 films sur supports DVD les 18 et 25 juillet 2018 et destinées à être diffusés au public.

Le contrat est conclu pour 1 mois à compter du 10 juillet 2018.

Coût : Film : 128,94 € HT soit **136,03 € TTC** (TVA 5,5 %)

Frais de port d'assurance ALLER : 8,23 € HT soit **9,88 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-156 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Société KADY COACH SPORTIVE de Voisins-le-Bretonneux pour l'organisation d'initiations Zumba (5 demi- journées du 10 au 18 juillet 2018) aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs Paul Eluard pendant les vacances d'été.

Coût : **375,00 € net**

N°18-157 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Le Sémaphore -

Objet : Contrat avec l'Association PERIPHERIQUE EVENEMENTS de Choisy-le-Roi (94) pour permettre les projections sur grand écran et en stéréophonie le 18 juillet Place du Chemin de Ronde et le 25 Juillet à l'école Paul Eluard.

Coût : 3 000 € net

N°18-158 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Société AU PAYS DES KANGOUROUS de Rosny sur Seine (78) pour l'installation de structures gonflables le 13 juillet 2018 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisir « Paul Eluard » pendant les vacances d'été.

Coût : 2 394,00 € HT soit 2 872,80 € TTC (TVA 20 %)

N°18-159 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°4 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 3 : Electricité avec la Société AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018

N°18-160 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat avec « La Cie du Théâtre des Mots » de Fleurieux sur l'Arbresle (69) pour l'organisation de 8 représentations les 18 – 19 et 20 octobre 2018 à l'Espace Noiret et destiné aux enfants des écoles maternelles, de la crèche familiale et du multi-accueil Winnicott.

Coût : Spectacles (5 597,14 € HT) et frais de déplacement (564,00 € HT) :

6 161,14 € HT soit 6 500,00 € TTC (TVA 5,5 %)

N°18-161 : DIRECTION DE LA COMMUNICATION

Objet : Contrat d'entretien pour le duplicopieur RISO MZ 970 avec la Société RISO France de Lyon (69).

le contrat est conclu pour une durée d'un an à compter de la signature.

Coût :

Les prestations sont rémunérées en fonction du nombre de copies effectuées sur la base d'un forfait de 6,50 HT les 1 000 copies.

Le pack de 2 cartouches d'encre spéciale sera facturé 227,00 € HT (TVA 20 %).

N°18-162 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Objet : Demande de subvention au Conseil Départemental des Yvelines au titre du dispositif « Départemental équipement » dans le cadre de la reconstruction de la halle de marché estimée 2 681 990,00 € HT hors VRD.

N°18-163 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Société N'JOY de Roubaix (59) pour l'organisation d'une animation de type enquête policière Aquabyss le 17 juillet 2018 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs « DW Winnicott » pendant les vacances d'été.

Coût : 358,16 € HT soit **429,79 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-164 : DIRECTION DES ACTIONS EDUCATIVES – Service Loisirs-Animation -

Objet : Convention avec la Société LES SAVANTS FOUS de Paris 16ème pour l'organisation d'ateliers scientifiques les 18 et 19 juillet 2018 et destiné aux enfants fréquentant l'accueil de loisirs « Chêne Socier » pendant les vacances d'été.

Coût : 550,00 € HT soit **660,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-165 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Association Graine de Massage de Tigery (91) pour former 5 agents du multi-accueil au portage physiologique en écharpe et portage du monde. Cette formation se déroulera les 21 et 22 août 2018 au multi-accueil.

Coût : **2 300,00 € net**

N°18-166 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Institut National de Formations Incendie, Secourisme et Sécurité (INFISS) de Montigny-le-Bretonneux pour permettre à un agent communal (projectionniste de l'Espace Noiret) de mettre à jour ses compétences de Sauveteur Secouriste du Travail (MAC SST).

Cette formation se déroulera le 19 septembre 2018.

Coût : **120,00 €** (exonéré de TVA)

N°18-167 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention avec l'Institut National de Formations Incendie, Secourisme et Sécurité (INFISS) de Montigny-le-Bretonneux pour permettre à un agent communal (projectionniste de l'Espace Noiret) de mettre à jour ses compétences d'agent de Service de Sécurité Incendie (SSIAP1).

Cette formation se déroulera les 17,18 et 19 octobre 2018.

Coût : **280,00 €** (exonéré de TVA)

N°18-168 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 1 : Démolition – gros œuvre – étanchéité – carrelage – Faïence avec la Société BAILLET (95).

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018

N°18-169 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °2 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 2 : Cloisons – doublages – faux plafonds avec la Société MARLIER GENERALE ISOLATION de Beaumont sur Oise (95)

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018

N°18-170 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °4 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 4 : Plomberie – chauffage – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE de Presles (95)

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018

N°18-171 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °3 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 5 : Menuiseries Alu – métallerie avec la Société SMV de Champigny-sur-Marne (94).

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018.

N°18-172 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °2 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 6 : Menuiseries intérieures bois avec la Société DEMATTEC de Gometz-le-Chatel (91).

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018.

N°18-173 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n °2 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 7 : Sols collés – peintures avec la Société ADP 2000 du Mesnil-le-Roi (78).

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018.

N°18-174 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 2 : Charpente métallique – couverture – bardage – serrurerie – menuiseries extérieures – faux plafonds avec la Société SCOP CABROL de Mazamet (81).

Coût : Offre de base : 1 293 026,31 € HT soit **1 551 631,57 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-175 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 3 : Peinture avec la Société Agencement Décoration de la Vallée de l'Orge (ADLVO) de Dourdan (91).

Coût : Offre de base : 26 262,95 € HT soit **31 515,54 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-176 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 4 : Electricité courants forts et faibles avec le Groupe Emile Dufour SAS – GED Ets AGE Godefroy de Limay (78)

Coût : Offre de base : 190 000 € HT soit **228 000,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-177 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 5 : Plomberie – sanitaires – RIA -VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE SAS de Presles (95)

Coût : Offre de base : 112 081,98 € HT soit **134 498,38 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-178 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 1 : Démolition – gros œuvre – Etanchéité – VRD avec la Société SARL Anciens Etablissement Claude Drouard et Compagnie de Montmorency (95).

Coût : Offre de base : 1 305 300,70 € HT soit **1 566 360,84 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-179 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fournitures de produits et matériaux pour le Centre Technique Municipal.

Lot 1 : Electricité avec la Société SONEPAR ILE DE FRANCE de Malakoff (92).

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix auxquels seront appliqués les réductions liées aux offres promotionnelles,
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais.

Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum de 10 000,00 € HT et sans montant maximum.

N°18-180 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fournitures de produits et matériaux pour le Centre Technique Municipal.

Lot 2 : Peinture avec la Société DECOSPHERE de la Varenne St Hilaire (94).

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix auxquels seront appliqués les réductions liées aux offres promotionnelles,
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais.

Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum de 5 000,00 € HT et sans montant maximum.

N°18-181 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fournitures de produits et matériaux pour le Centre Technique Municipal.

Lot 3 : Quincaillerie avec la Société LEGALLAIS d'Hérouville St Clair (14).

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix auxquels seront appliqués les réductions liées aux offres promotionnelles,
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais.

Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum de 10 000,00 € HT et sans montant maximum.

N°18-182 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fournitures de produits et matériaux pour le Centre Technique Municipal.
Lot 4 : bois et matériel bois avec la Société DMBP de Chambéry (73).

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix auxquels seront appliqués les réductions liées aux offres promotionnelles,
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais.

Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum de 4 000,00 € HT et sans montant maximum.

N°18-183 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Fournitures de produits et matériaux pour le Centre Technique Municipal.
Lot 5 : Plomberie avec la Société LEGALLAIS d'Hérouville-St-Clair (14).

Coût :

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans :

- le bordereau des prix auxquels seront appliqués les réductions liées aux offres promotionnelles,
- le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais.

Cet accord-cadre est fixé, pour chaque période, avec un montant minimum de 5 000,00 € HT et sans montant maximum.

N°18-184 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°2 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 8 : Ascenseur avec la Société ALMA sas de Sucy-en-Brie (94)

Cet avenant est pris afin de préciser les changements temporels d'exécution et de rétablir une nouvelle date pour l'achèvement des travaux fixée au 15 mai 2018.

N°18-185 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret -

Objet : Contrat de cession avec LA COMPAGNIE LA SERVANTE de Decize (58) pour l'organisation d'un spectacle musical intitulé « Blanche Neige et Moi ! » le 8 décembre 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 2 750,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°18-186 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet.

Lot 7 : Peinture, résine de sols avec la Société LACOUR ENTREPRISE sas de Versailles.
Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs tels que le sablage complet des escaliers métalliques extérieurs comprenant les marches, les limons, les paliers et les garde-corps.

Coût :

Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 19 555,00 € HT soit **23 466,00 € TTC** (TVA 20 %)

Le nouveau montant du marché s'élève donc à 162 758,50 € HT soit 195310,20 € TTC

N°18-187 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet.
Lot 9 : Electricité avec la Société AFILEC de Jouars-Pontchartrain.

Cet avenant est pris afin de réaliser des ajustements techniques mineurs tels que le passage en luminaires avec source led sur l'ensemble de l'installation (hormis les douches collective), la fourniture et la pose de 16 luminaires bega de type 3 suite à la demande du bureau de contrôle ainsi que la fourniture, pose et câblage de 7 détecteurs optique de fumée.

Coût :

Le montant de la plus-value liée aux modifications apportées aux prestations s'élève à : 3 675,49 € HT soit **4 410,59 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-188 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse -

Objet : Convention avec l'Association NATUR'EN HERBES de Narbonne (11) pour des ateliers d'initiation au Bushcraft du 7 au 11 août 2018.
Cette initiation concerne un groupe de 15 jeunes clétiens de 11 à 17 ans.

Coût : 1 620,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°18-189 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de cession avec 1619 EVENTS de Montpellier (34) pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Philippe ROCHE – Ze Voice's » le 12 octobre 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : 3 500,00 € HT soit **3 692,50 € net** (TVA 5,5 %)

N°18-190 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat avec l'Association CREA'CIRQUE de Paris 20ème pour l'organisation de 7 représentations du spectacle « Titi tombe, Titi tombe pas » les 4-5 et 7 février 2019 à l'Espace Noiret et destinées aux enfants des écoles élémentaires.

Coût : 8 150,00 € net (non assujetti à la TVA)

N°18-191 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Philippe Noiret -

Objet : Contrat de cession avec l'Association DEFRACTO de Clamart (92) pour la présentation d'un spectacle « FLAQUE » le 16 mars 2019 à l'Espace Noiret.

Coût : Spectacle : **2 900,00 € net** (TVA non applicable)
Transports et repas : **530,20 € net**

N°18-192 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 2 : Installation de chantier – maçonnerie – VRD avec la Société NEC (Nouvelle Entreprise de Construction) de Paris 4ème.

Cet avenant est pris pour réaliser des ajustements techniques mineurs tels que notamment la mise en œuvre d'un complément de clôture de chantier avec réalisation d'un passage couvert puis, suite à la découverte des réseaux EU / EV / EP, la réalisation d'une séparation desdits réseaux sur l'extérieur du bâtiment ainsi que leur désamiantage qui a entraîné la réfection des allèges R+1 et enduit des tribunes.

Coût :
Le montant des plus-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à 34 597,60 € HT soit **41 517,12 € TTC** (TVA 20 %).
Le nouveau montant du marché s'élève donc à 314 758,40 € HT soit **377 710,08 € TTC**.

N°18-193 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation du gymnase Maurice Baquet. Lot 4 : Plâterie – Faux Plafonds – menuiseries intérieures avec la Société MESNIL ISOL d'Herblay (95).

Cet avenant est pris pour réaliser des ajustements techniques mineurs tels que la mise en place de trappes de visite mais aussi la suppression de certaines plinthes PVC ou encore la diminution des cloisons plâtres + faux plafonds.

Coût :
Le montant des moins-values liées aux modifications apportées aux prestations s'élève à – 12 075,56 € HT soit – **14 490,67 € TTC** (TVA 20 %).
Le nouveau montant du marché s'élève donc à 97 307,56 € HT soit **116 769,07 € TTC**.

N°18-194 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Acte d'engagement pour la fourniture, pose d'horodateurs et services associés avec la Société IEM Sarl de St Julien en Genevois (74).

Coût : offre de base (*) : 106 518,00 € HT soit 127 821,60 € TTC (TVA 20 %)
L'offre de base comprend :
- fourniture, installation et mise en service de 21 horodateurs (RAL7016) ainsi que les consommables correspondant et leur liaison au PC central dans le périmètre de stationnement

payant sur la voirie

- la fourniture de la gestion technique Centralisée (GTC) des horodateurs ainsi que son PC et la mise en place du logiciel de GTC sur le PC fourni, son paramétrage et installation en mode SAAS,

- la formation des personnels affectés au stationnement payant tant sur les matériels (pour une maintenance de 1er niveau) que sur les logiciels de gestion.

Les options retenues sont :

- Fenêtre d'information protégée par un plexiglass : 1 995,00 HT soit 2 394,00 € TTC

- lot de maintenance (1 face avant complète, 1 module d'impression complet) : 2 890,00 € HT soit 3 468,00 € TTC

- abonnement M2M avec carte SIM, abonnement annuel par horodateur : 1 260,00 € HT soit

1 512,00 € TTC

- Ecrans tactiles couleurs : 20 580,00 € HT soit 24 696,00 € TTC

- mise en place du service de gestion du forfait post-stationnement (FPS) : 900,00 € HT soit

1 152,00 € TTC

- frais par FPS payés 0,50 € HT soit 060,00 € TTC

- Mise en place de gestion des Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) : 100,00 € HT soit 120,00 € TTC

N°18-195 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE – Service Vie Associative -

Objet : Tarifs de location de salles de réunion aux syndicats à compter du 1^{er} septembre 2018.

Recettes : 20,00 € TTC/heure (toute heure commencée est due)

N°18-196 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret

Objet : Contrat de cession avec le producteur ENCORE PRODUCTIONS SAS de Paris 1^{er} pour l'organisation du concert d'Hugues Aufray « Visiteur d'un soir » le 28 septembre 2018 à l'Espace Philippe Noiret.

Coût : 14 000,00 € HT soit **14 770,00 € TTC** (TVA 5,5 %)

N°18-197 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Espace Noiret

Objet : Convention de partenariat avec la ville des Clayes-sous-Bois et le CDPC (Comité Du Personnel des Communal) pour permettre à ses adhérents de bénéficier de places de spectacles à des prix réduits et d'organiser son repas annuel.

La convention est conclue pour une durée d'un an à compter de la signature.

Recettes :

Un quota de 10 places au plein tarif sera réservé sur l'ensemble des spectacles de la saison culturelle

Mise à disposition, à titre gracieux, de la salle « La vie et rien d'autre » le 26 janvier 2019.

N°18-198 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n° 18-176 du 23 juillet 2018 relative au marché de construction d'une halle de marché et d'un parking annexe.

Lot 4 : Electricité courants forts et faibles avec le Groupe Emile Dufour SAS – GED Ets AGE Godefroy de Limay (78).

Cette nouvelle décision est prise en raison d'une erreur matérielle en l'article 1 dans la désignation du lot concerné.

N°18-199 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n° 18-177 du 23 juillet 2018 relative au marché de construction d'une halle de marché et d'un parking annexe. Lot 5 : Plomberie – Sanitaires – RIA -VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE Sas de Presles (95).

Cette nouvelle décision est prise en raison d'une erreur matérielle en l'article 1 dans la désignation du lot concerné.

N°18-200 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Cette décision annule et remplace la décision n° 18-168 du 4 juin 2018 relative à l'avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un centre de loisirs au 2ème étage de l'école Paul Eluard et restructuration partielle des autres locaux.

Lot 1 : Démolition – gros œuvre – étanchéité – carrelage – Faïence avec la Société CIF REHABILITATION de Baillet-en-France (95).

Cette nouvelle décision est prise en raison d'une erreur matérielle en l'article 1 quant à la désignation du numéro de l'avenant concerné qui est le n° 2 et non le n°1 dans la désignation du lot concerné.

N°18-201 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ASSOCIATIF ET DE LA CITOYENNETE

Objet : Tarification des prestations à l'occasion du Forum des Associations 2018 le 9 septembre 2018.

Recettes : 3,00 € /ticket

N°18-202 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au contrat pour des missions de contrôle technique L, LE et SEI dans le cadre des travaux de réaménagement Phase 2 de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de Guyancourt.

Cet avenant est pris dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au contrat.

N°18-203 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au contrat pour des missions de coordination SPS, catégorie 3 dans le cadre des travaux de réaménagement Phase 2 de l'école René Coty avec la Société SOCOTEC CONSTRUCTION de Guyancourt.

Cet avenant est pris dans le cadre de la réorganisation juridique de ses activités consistant en la filiation de ses divisions opérationnelles, SOCOTEC France a apporté l'activité Construction par voie d'apport partiel d'actif au profit de la société bénéficiaire SOCOTEC CONSTRUCTION qui est, au même titre que SOCOTEC France, une société du groupe SOCOTEC qui a été constituée en vue de recevoir l'apport et exécuter les prestations associées notamment celles prévues au contrat.

N°18-204 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention ponctuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria du Parc Carillon) au Comité de Jumelage de Villepreux pour un pique-nique avec des familles d'accueils le 26 août 2018.

N°18-205 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service des Sports -

Objet : Convention ponctuelle de mise à disposition, à titre gratuit, d'installations sportives (cafétéria du Parc Carillon) à l'Association Dadoo Run Run pour l'organisation de leur repas associatif les 30 et 31 août 2018.

N°18-206 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Contrat pour la capture et la prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, le transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, le ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique, la gestion de la fourrière animale avec le Groupe SACPA de Casteljaloux (47).

Coût :

Forfait annuel : 0,798 € HT/habitant (or révision de prix) : 14 298,56 € HT soit 17 158,27 € TTC (TVA 20 %)

N°18-207 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché de fourniture et pose de panneaux d'affichage municipal avec la Société PANOCOLOR de Magny-le-Hameaux.

Cet avenant est pris en raison de la nécessité de décaler la date de commencement d'exécution de la prestation afin d'en assurer sa bonne tenue.

Le début d'exécution des prestations est le 1^{er} juin 2018.

N°18-208 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de la Réglementation – Commande Publique

Objet : Avenant n°1 au marché des travaux de réaménagement de l'école René Coty – Phase 2.

Lot 4 : Plomberie – chauffage – VMC avec la Société TEMPERE ENTREPRISE SAS de Presles (95).

Cet avenant est pris en raison d'ajustements techniques mineurs des travaux et notamment le remplacement de la batterie CTA électrique.

Coût : Le montant des plus-values liées aux modifications apportées des prestations s'élève à 17 305,64 € HT soit **20 766,77 € TTC** (TVA 20 %).

le nouveau montant du marché s'élève donc à 121 472,31 € HT soit **145 766,77 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-209 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL

Objet : Convention pour le prêt d'oeuvres avec CHER EMPLOI ANIMATION de Bourges (18) dans le cadre de l'exposition « Trucage et pré-cinéma » du 22 septembre au 17 octobre 2018 à l'Espace Noiret.

Coût : Exposition : **375,00 € net**
Ateliers, hébergement et remboursement des frais de transport et de restauration à hauteur de 200,00 € maximum : **1 875,00 € net**

N°18-210 : DIRECTION GENERALE DES SERVICES – Service de l'Urbanisme

Objet : Désignation d'un avocat Maître Guillaume BLANC, avocat à la Cour à Valence (26) pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre de deux requêtes en référé présentées par Monsieur Christophe CHANEY et Monsieur Didier SABOURIN, Madame Claude FAYET, Monsieur Christian ROSSIGNOL, Monsieur BUFFARD, Madame BREE.

Coût :
Constitution au Tribunal Administratif de Versailles
suivi du dossier par TELERECOURS : 250,00 € HT/dossier soit **300,00 € TTC** (TVA 20 %)
Etablissement du 1er mémoire en défense : 750,00 €/dossier soit **900,00 € TTC** (TVA 20 %)
Etablissement des mémoires en défense
suivants (si nécessaire) : 125,00 € HT/heure soit **150,00 € TTC** (TVA 20 %)
Audience de plaidoirie : 800,00 € HT/audience soit **960,00 € TTC** (TVA 20 %)

N°18-211 : DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Objet : Convention de formation avec l'Institut National de Formations Incendie, Secourisme et Sécurité (INFISS) de Montigny-le-Bretonneux pour remettre à niveau les compétences d'un agent de service de sécurité incendie (recyclage SSIAP1).

Coût : 180,00 € net (exonéré de la TVA)

N°18-212 : DIRECTION DU DEVELOPPEMENT SOCIAL ET CULTUREL – Service Jeunesse

Objet : Convention avec la Région Ile-de-France pour la mise à disposition de tickets loisirs dans le cadre de l'appel à projet organisé par le service jeunesse dans le cadre de ses activités. La Région s'engage à mettre gratuitement une dotation de 500 tickets-loisirs d'une valeur unitaire de 6,00 €.

Ces tickets-loisirs sont utilisables sur les îles de loisirs de la Région Ile-de-France du 14 avril 2018 au 1^{er} mars 2019 pour le financement de sorties en groupe à la journée ou cycles d'activités sportives, d'actions en faveur du mouvement sportif ou encore l'organisation de séjours.

*_*_*_*

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Municipal :

2018-051 : GARANTIE D 'EMPRUNT TOIT ET JOIE POUR LE REMPLACEMENT DE CHAUDIERE SUR LA RESIDENCE SISE 27, CHEMIN DES VIGNES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Mairie des Clayes-sous-Bois accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de cent soixante quatre mille euros (164 000,00 €) souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 72547. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2018-052 : CONVENTION DE REMBOURSEMENT DE CHARGES ET FLUIDES DE LA MEDIATHEQUE JACQUES PREVERT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

2018-053 : ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT DES 18/06/2018 ET 11/07/2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : 26 voix pour et 7 abstentions

ARTICLE 1 : Approuve le rapport de la CLECT en date des 18 juin et 11 juillet 2018 évaluant les compétences transférées détaillées dans le rapport.

**2018-054 : REDEVANCE D'OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC 2018 DE GDF.
REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2018 DE GRDF**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Fixe à 2 023,01 euros le montant de la redevance d'occupation du domaine public par GRDF pour l'année 2018.

2018-055 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DE ST-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique avec l'Etablissement Public de Coopération intercommunale de Saint Quentin en Yvelines,

2018-056 : VENTE DE LA PARCELLE CADASTREE AE 462 A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SQY EN VUE DE LA REALISATION D'UN PROGRAMME DE 52 LOGEMENTS DONT 26 EN LOCATIF SOCIAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise Madame le Maire à signer la promesse de vente de la parcelle susvisée pour un montant de 300 000 euros dans les conditions définies ci-après.

ARTICLE 2 : La commune consent à une minoration foncière de 565 000 euros afin d'équilibrer l'opération pour la réalisation des logements locatifs sociaux (30%PLAI et 70 % PLUS). Cette minoration est le différentiel entre l'estimation du service des domaines et le prix de vente consenti.

ARTICLE 3 : Il est inséré une clause de revoiture de prix en cas d'amélioration du bilan consécutive à une subvention du département ou de la communauté d'agglomération de Saint Quentin En Yvelines.

ARTICLE 4 : Les conditions suspensives sont les suivantes :

- Obtention d'un PC purgé de tout recours et retrait pour la construction
- Absence de pollution des sols
- Absence sujétions géotechniques qui bouleverseraient l'économie du projet
- Absence de prescription d'archéologie
- Obtention de l'agrément de l'ETAT pour le financement des LLS
- Obtention des notifications de subventions (ETAT, Département, Région)
- Obtention de l'accord de principe des prêts CDC ou autres
- Obtention de l'accord de principe de garantie d'emprunt par la Commune ou toute collectivité substituée.

2018-057 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Autorise le recours à des recrutements d'agents contractuels :

1° - temporaires, sur des emplois non permanents (article 3 de la loi n° 84-53) pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, ou à un accroissement saisonnier, selon les modalités précisées dans la loi ;

2° - pour assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels selon les dispositions de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 ;

3° - sur des emplois permanents, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire selon les dispositions de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 ;

4° - sur des emplois permanents pour les emplois de catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, ou bien lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté selon les dispositions de l'article 3-3 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 2 : Approuve la modification du tableau des effectifs comme suit :

Grades	Nombre de postes		
	Initial	Création	Final
Filière Administrative			
Rédacteur principal de 1ère classe	3	+1	4
Adjoint administratif	12	+1	13
Filière Technique			
Agent de maîtrise	21	+2	23
Filière Sociale			
Agent social	13	+1	14

> soit 5 créations.

ARTICLE 3 : Adopte le tableau des effectifs tel que présenté en annexe.

ARTICLE 4 : Dit que les crédits sont inscrits au budget 2018 au chapitre 012.

2018-058 : ADHESION DE LA COLLECTIVITE A L'EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE (MPO)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Décide d'adhérer à la procédure de Médiation Préalable Obligatoire pour les litiges concernés, dont le tarif est fixé à 49,80 euros par heure de médiation, pendant toute la durée de cette expérimentation.

ARTICLE 2 : Approuve la convention d'expérimentation à conclure avec le Centre de Gestion de la Grande Couronne, qui concernera les litiges portant sur des décisions nées à compter du premier jour du mois suivant la signature de la présente convention et jusqu'à la fin de l'expérimentation.

ARTICLE 3 : Autorise Madame le Maire à signer cette convention qui sera transmis par le Centre de gestion de la Grande Couronne pour information au Tribunal Administratif et à la Cour Administrative de Versailles au plus tard le 31 décembre 2018 ainsi que toutes pièces et documents nécessaires à la mise en œuvre de cette expérimentation.

2018-059 : CONVENTION DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS ART VIVANT 2018 POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPEMENT

CULTUREL ESPACE PHILIPPE NOIRET PROPOSEE PAR ST-QUENTIN-EN-YVELINES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : Accepte le versement par Saint-Quentin-en-Yvelines d'un fonds de concours d'un montant 55 787 € (cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-sept euros) au titre de sa participation aux dépenses de fonctionnement afférent à l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret, selon les dispositions de la délibération n°2016-558 du 10 novembre 2016.

ARTICLE 2 : Dit que la part communale prise en charge pour le fonctionnement de l'équipement culturel L'Espace Philippe Noiret est au moins égale au montant du fonds de concours versé par Saint-Quentin-en-Yvelines, soit un montant de 335 738 €.

ARTICLE 3 : Autorise le Maire à signer avec Saint-Quentin-en-Yvelines la convention de versement du fonds de concours 2018 jointe en annexe ainsi que toutes pièces y afférent.

2018-060 : CONVENTION POUR LE PRÊT D'UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DES COMMEMORATIONS DU CENTENAIRE DE LA GUERRE 14-18 AVEC ALLEMAGNE DIPLOMATIE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise le maire à signer la convention proposée par Allemagne Diplomatie,

2018-061 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 475 € A MADEMOISELLE RACHEL VAN SCHUERBEEK DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ZOOM AVENIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 475 euros à Mademoiselle Rachel Van Schuerbeek.

2018-062 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 450 € A MADEMOISELLE PAULINE VERNIER DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ZOOM AVENIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 450 euros à Mademoiselle Pauline VERNIER

2018-063 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIERE DE 425 € A MADEMOISELLE SANDRA CONTENTE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « ZOOM AVENIR »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : autorise Madame le Maire à attribuer 425 euros à Mademoiselle Sandra CONTENTE.

2018-064 : CONVENTION POUR LA PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT AU SEIN D'UNE STRUCTURE D'ACCUEIL PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

ARTICLE 1 : approuve la convention de mise en place de séance de psychomotricité au sein du Multiaccueil de la Ville des Clayes-sous-Bois

Les délibérations peuvent être consultées, dans leur intégralité, en mairie.

Pour affichage, le 1^{er} Octobre 2018

**Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,**

Philippe GUIGUEN